Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260618-2026_155-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 43
Votants : 42
Présents : 35
Absents représentés : 7

Date de la convocation : 11 juin 2026
Date d'affichage : 11 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Couesnon Marches de Bretagne, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les membres titulaires (par ordre alphabétique) :
M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Blanc, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Cellier-Chenoir, Mme Clossais, M. De Gouvion Saint Cyr, M. Dubreil-Jardin, Mme Duchêne, Mme Elshout, M. Gaigne, Mme Garnier, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Janvier, M. Le Gonidec, Mme Lemercier, Mme Lemoine, Mme Lohier, M. Mallet, Mme Meignan, Mme Montembault, M. Nguyen-Quan, M. Oger, Mme Joëlle Prioul, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Regnault, M. Retore, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, M. Vaslet.

Était absente excusée et représentée : Mme Bondiguel représentée par M. Hervé, M. Droniou représenté par Mme Garnier, M. Dusautoy est représenté par M. Regnault, Mme Guignon représentée par M. Le Gonidec, Mme Machard représentée par M. Houdus, Mme Roussel représentée par M. Hameau, Mme Veillard représentée par Mme Tazartez

Absent excusé : M. Hubert

Monsieur Olivier GAIGNE est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_155_020_7.1 : Validation nouveaux tarifs de la mise à disposition des minibus

Monsieur Guy LE GONIDEC, Vice-président en charge des services techniques rappelle :

- La délibération n°2017/62 du 22 février 2017 fixant les conditions de mise à disposition de matériel (minibus et chapiteaux) avec ou sans participation financière ;

- Les délibérations n°2022/251 et 2022/252 d'octobre 2022 portant rachat du minibus publicitaire et modification des tarifs de mise à disposition des minibus et chapiteaux ;

Monsieur Guy LE GONIDEC propose une révision des tarifs.

Le tarif actuel de 0,15 €/km, appliqué depuis 2022 à l'ensemble des emprunteurs (communes, associations), ne permet pas de couvrir les charges du service (carburant, entretien, assurance), qui augmentent chaque année.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260618-2026_155-DE

Plusieurs scénarios tarifaires ont été étudiés sur la base des dépenses constatées (7 175,80 € sur 4 ans) :

	Tarif au km	Résultat net sur 4 ans
ACTUEL	0,15 € (actuel)	- 277,30 €
Scénario 1	0,17 €	+ 642,50 €
Scénario 2	0,20 €	+ 2 022,20 €
Scénario 3	0,21 €	+ 2 482,10 €
Scénario 4	0,22 €	+ 2 942,00 €

Le tarif de 0,21 €/km est proposé. Il permettrait de couvrir les charges de fonctionnement et de constituer une réserve pour financer l'entretien et les réparations des véhicules, dont les coûts augmentent régulièrement.

Considérant que le service MINIBUS, facturé depuis octobre 2022 au tarif de 0,15 €/km, présente sur la période 2022-2026 un déficit cumulé de 3 767,49 € (recettes : 3 408,31 € pour des dépenses de 7 175,80 €) ;

Considérant la nécessité de rétablir l'équilibre financier de ces services tout en maintenant une offre de mise à disposition accessible aux communes, associations et services communautaires du territoire ;

Monsieur Guy LE GONIDEC, Vice-président en charge des services techniques propose :

- **De fixer à 0,21 €/km le tarif de mise à disposition des minibus, applicable à compter du 1er septembre 2026, pour l'ensemble des emprunteurs (communes, associations) ;**

- **De charger Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération et de signer tout document afférent.**

Vu l'exposé de Monsieur Guy LE GONIDEC, Vice-président en charge des services techniques,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, avec 2 absentions, 40 voix pour, valide la proposition de Monsieur Guy LE GONIDEC, Vice-président en charge des services techniques, telle que présentée ci-dessus.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
OLIVIER GAIGNE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE